



Réf. : n° 06/CSF/FDSP/2015.

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

L'an deux mille quinze et le vingt six du mois de mai s'est réuni le Conseil scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques sous la présidence de ZOUAÏMIA Rachid et en présence de MM. AÏT MANSOUR Kamal, KEBAÏLI Tayeb, CHITER Abdelouahab, IRATEN Abdallah, BEZGHICHE Boubekour, AYADI Djillali, ALLAM Lyès, BOUDRIOUA Abdelkrim, KHELFI Abderrahmane, TRIKI Farid, BERRI Nouredine, Mme IGROUFA Zoubida, BALOUL Djamel, membres.

Après avoir pris acte de la validité de la réunion au vu de la condition de quorum prévue par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen d'un point unique inscrit à l'ordre du jour et ayant trait à l'examen des demandes de mutation formulées par les enseignants :

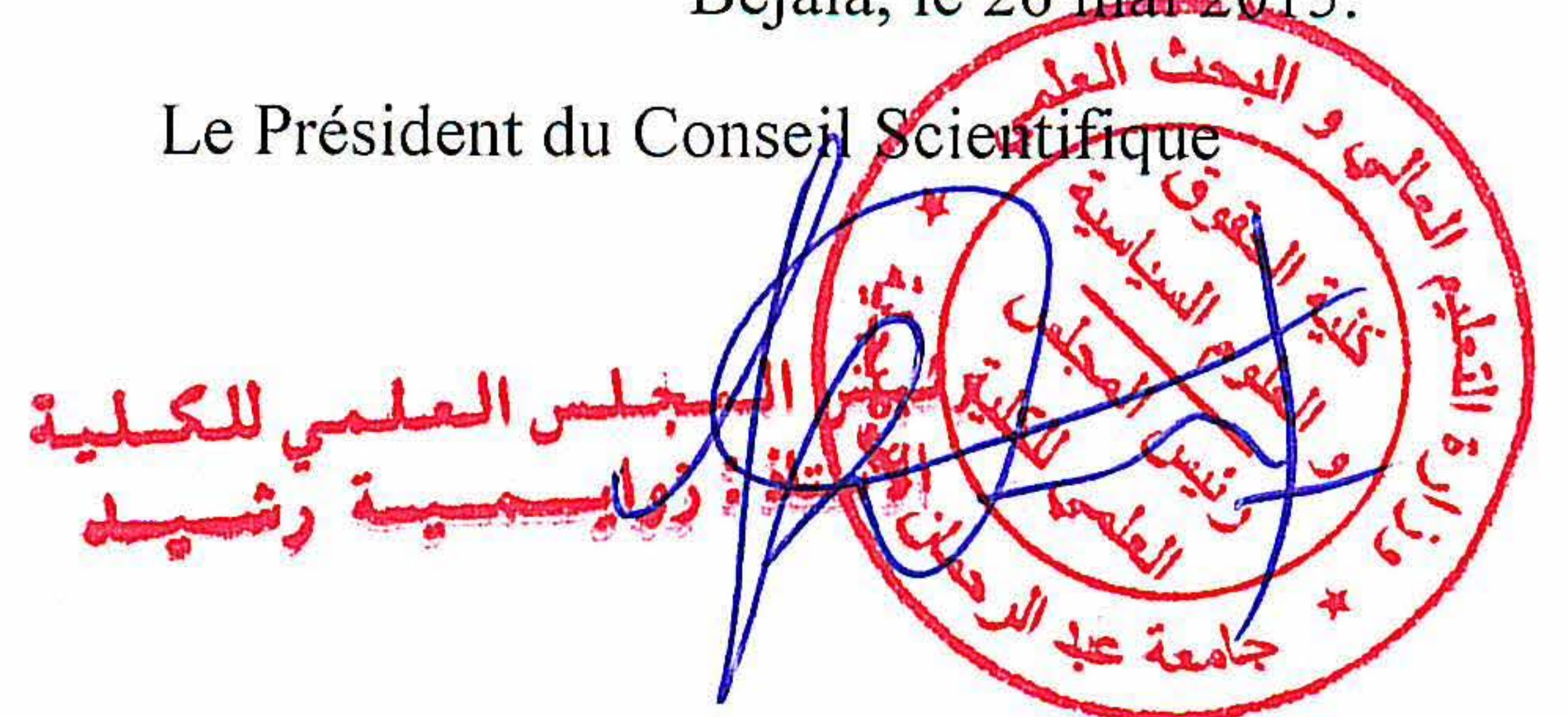
- Mme TIAB Nadia, Maître de conférences classe B ;
- Mme KRIM Ghania, Maître assistante classe A ;
- Mme TIZI BOUALI Djouher, Maître assistante classe B.
- Mme TALBI née BOUCHENA Lila, Maître assistante classe B.

Après étude des dossiers des intéressées et après délibération, le Conseil scientifique a émis un avis favorable aux demandes des enseignantes concernées et ce, pour leur mutation au profit de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou pour les trois premières et l'université Ahmed Draia d'Adrar pour la dernière.

Béjaïa, le 26 mai 2015.

Le Secrétaire de séance

Le Président du Conseil Scientifique



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.